

ECO-MOBILIER

Société par actions simplifiée
Capital Social de 200 000 euros
Siège Social : 50, Avenue Daumesnil 75012Paris
538 495 870 RCS. PARIS

(la « **Société** »)

AVIS DU COMITE DES PARTIES PRENANTES DES CATEGORIES 3° et 4° DE LA FILIERE ARTICLES DE BRICOLAGE ET JARDIN DU 26 SEPTEMBRE 2022

Ordre du jour

1. Recueillir un avis sur la trajectoire financière
2. Recueillir un avis sur le programme d'éco-modulation
3. Recueillir un avis sur le plan DROM COM

Le 26 septembre 2022, à 11 heures 00,

Les membres du Comité des Parties Prenantes des catégories 3° et 4° de la filière Articles de Bricolage et Jardin (le « **Comité** ») de la Société se sont réunis par vidéo conférence par l'intermédiaire de l'application Teams, sur convocation de la Présidente de la Société, en date du 12 septembre 2022, adressée par voie électronique.

Assistent à la réunion en qualité de membres du Comité des Parties Prenantes des catégories 3° et 4° de la filière Articles de Bricolage et Jardin d'Eco-mobilier :

Au titre du collège des producteurs :

- Mme Caroline Hupin, titulaire, représentante de la Fédération des Magasins de Bricolage (FMB) ;
- M. Pierre-Emmanuel Bois, titulaire, représentant de l'Union Nationale des Industriels du Bricolage, du jardinage et de l'Aménagement du Logement. (INOHA).
- Mme Armelle Philippart, titulaire, représentante du Syndicat des entreprises de l'outillage portatif en France (SECIMPAC)

ECO-MOBILIER

Société par actions simplifiée
Capital Social de 200 000 euros
Siège Social : 50, Avenue Daumesnil 75012Paris
538 495 870 RCS. PARIS

(la « **Société** »)

Au titre du collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- Mme Isabelle Védie, titulaire, représentante de la Fédération Professionnelle des Entreprises du Recyclage (FEDEREC) ;
- Mme Françoise Weber, titulaire, représentante de la Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement (FNADE) ;
- Mr Franck BERREBI, titulaire, représentant de la Fédération des Entreprises d'Insertion
- Mme Guenola Gascoin, suppléante du Syndicat National des Entrepreneurs de la Filière Déchet (SNEFiD) ;

Au titre du collège des collectivités territoriales :

- Mme Sylviane Oberlé, titulaire, représentante de l'Association des Maires de France (AMF) ;
- Mme Philippine Dubois, titulaire, représentante du Cercle National du Recyclage (CNR) ;
- Mme Marion Adam, titulaire, représentante de l'Association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des réseaux de chaleur, de l'énergie, et des déchets (AMORCE) ;
- M. Jean-Michel Buf, titulaire, représentant de l'Association Régions de France (ARF) ;

Au titre du collège des associations de protection de l'environnement et associations de défense des consommateurs :

- M. Daniel Labarre, titulaire, représentant de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) ;

Absents :

- M. Thomas Le Rudulier, titulaire de la Fédération des Jardineries et Animaleries de France (JAF) ;
- Mme Alice Elfassi, titulaire, représentante de Zero Waste France (ZWF) ;

Assistent également à la réunion, en tout ou partie :

- M. Sylvain Darche, suppléant de la Fédération Professionnelle des Entreprises du Recyclage (FEDEREC) ;
- Mme Caroline Montalcino, Censeur d'Etat, Cheffe de contrôle général, économique et financier de la mission « Ecologie et Développement Durable »
- Mme Laurence Dermenonville, Censeur d'Etat

ECO-MOBILIER

Société par actions simplifiée
Capital Social de 200 000 euros
Siège Social : 50, Avenue Daumesnil 75012Paris
538 495 870 RCS. PARIS

(la « **Société** »)

Pour Eco-mobilier :

- M. Eric Weisman-Morel, Directeur du Développement d'Eco-mobilier ;
- M. Vincent du Granrut, Responsable de la filière Articles de Bricolage et Jardin ;
- Mme Pauline Boulard, Chargée de mission affaires règlementaires et institutionnelles ;
- M. Xavier Rebardy, Directeur des Affaires Règlementaires et juridiques d'Eco-mobilier ;

Le registre de présence fait état des membres du Comité et des représentants de la Société assistant à la réunion du Comité par tout moyen de télécommunication.

Caroline Hupin préside la réunion en sa qualité de Présidente du Comité des Parties Prenantes des catégories 3° et 4° de la filière Articles de Bricolage et Jardin (la « **Présidente** »). Pauline Boulard est désignée comme secrétaire de la réunion des Comités (la « **Secrétaire de séance** »).

Saisine pour avis

1. Révision de la trajectoire financière pour avis avant transmission de la note financière destinée aux pouvoirs publics

La Société propose au Comité des Parties Prenantes d'approuver la révision de la trajectoire financière pour avis avant transmission de la note financière destinée aux pouvoirs publics des catégories 3° et 4° de la filière Articles de Bricolage et Jardin, telle que présentée en séance.

Résultat du vote

Collège des producteurs :

- Fédération des Magasins de Bricolage : **Avis favorable.**
- Union Nationale des Industriels du Bricolage, du jardinage et de l'Aménagement du Logement (INOHA) : **Avis favorable**
- Syndicat des entreprises de l'outillage portatif en France : **Avis favorable.**

Collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

ECO-MOBILIER

Société par actions simplifiée
Capital Social de 200 000 euros
Siège Social : 50, Avenue Daumesnil 75012Paris
538 495 870 RCS. PARIS

(la « **Société** »)

- Fédération Professionnelle des Entreprises du Recyclage : **Avis favorable.**
- Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement : **Avis favorable.**
- Syndicat National des Entrepreneurs de la Filière Déchet : **Avis favorable.**
- Fédération des entreprises d'insertion : **Avis favorable.**

Collège collectivités territoriales :

- Association des Maires de France : **Avis favorable.**
- Cercle National du Recyclage : **Abstention.**
- Association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des réseaux de chaleur, de l'énergie, et des déchets : **Avis favorable.**
- Association Régions de France (par délégation de pouvoir à l'Association des Maires de France) : **Avis favorable.**

Collège associations de protection de l'environnement et associations de défense des consommateurs :

- Union Nationale des Associations Familiales : **Avis favorable.**

Avec onze (11) avis favorables, zéro (0) avis défavorable et une (1) abstention, le Comité émet un avis favorable sur la révision de la trajectoire financière pour avis avant transmission de la note financière destinée aux pouvoirs publics des catégories 3° et 4° de la filière Articles de Bricolage et Jardin, telle que présentée en séance.

En application du règlement intérieur du Comité des Parties Prenantes, les membres du Comité avaient la possibilité de compléter leur vote par la transmission d'éléments écrits jusqu'à trois jours ouvrés après la réunion.

La Société déclare n'avoir reçu aucun avis circonstancié dans le délai de trois jours ouvrés suivant la réunion.

ECO-MOBILIER

Société par actions simplifiée
Capital Social de 200 000 euros
Siège Social : 50, Avenue Daumesnil 75012Paris
538 495 870 RCS. PARIS

(la « Société »)

2. Proposition d'éco-modulation

La Société propose au Comité des Parties Prenantes d'approuver la proposition d'éco-modulation, telle que présentée en séance.

Résultat du vote :

Collège des producteurs :

- Fédération des Magasins de Bricolage : **Avis favorable.**
- Union Nationale des Industriels du Bricolage, du jardinage et de l'Aménagement du Logement (INOHA) : **Avis favorable.**
- Syndicat des entreprises de l'outillage portatif en France : **Avis favorable.**

Collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- Fédération Professionnelle des Entreprises du Recyclage : **Avis favorable.**
- Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement : **Avis favorable.**
- Syndicat National des Entrepreneurs de la Filière Déchet : **Avis favorable.**
- Fédération des entreprises d'insertion : **Avis favorable.**

Collège collectivités territoriales :

- Association des Maires de France : **Avis favorable.**
- Cercle National du Recyclage : **Avis favorable.**
- Association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des réseaux de chaleur, de l'énergie, et des déchets : **Avis favorable.**
- Association Régions de France (par délégation de pouvoir à l'Association des Maires de France) : **Avis favorable.**

Collège associations de protection de l'environnement et associations de défense des consommateurs :

- Union Nationale des Associations Familiales : **Avis favorable.**

Avec douze (12) avis favorables, zéro (0) avis défavorable et zéro (0) abstention, le Comité émet un avis favorable sur la proposition d'éco-modulation, telle que présentée en séance.

ECO-MOBILIER

Société par actions simplifiée
Capital Social de 200 000 euros
Siège Social : 50, Avenue Daumesnil 75012Paris
538 495 870 RCS. PARIS

(la « Société »)

En application du règlement intérieur du Comité des Parties Prenantes, les membres du Comité avaient la possibilité de compléter leur vote par la transmission d'éléments écrits jusqu'à trois jours ouvrés après la réunion.

La Société déclare n'avoir reçu aucun avis circonstancié dans le délai de trois jours ouvrés suivant la réunion.

3. Présentation du plan DROM-COM

La Société propose au Comité des Parties Prenantes d'approuver le plan DROM-COM, tel que présenté en séance.

Résultat du vote :

Collège des producteurs :

- Fédération des Magasins de Bricolage : **Avis favorable.**
- Union Nationale des Industriels du Bricolage, du jardinage et de l'Aménagement du Logement (INOHA) : **Avis favorable.**
- Syndicat des entreprises de l'outillage portatif en France : **Avis favorable.**

Collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- Fédération Professionnelle des Entreprises du Recyclage : **Avis favorable.**
- Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement : **Avis favorable.**
- Syndicat National des Entrepreneurs de la Filière Déchet : **Avis favorable.**
- Fédération des entreprises d'insertion : **Avis favorable.**

Collège collectivités territoriales :

- Association des Maires de France : **Avis favorable.**
- Cercle National du Recyclage : **Avis favorable.**
- Association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des réseaux de chaleur, de l'énergie, et des déchets : **Avis favorable.**
- Association Régions de France (par délégation de pouvoir à l'Association des Maires de France) : **Avis favorable.**

Collège associations de protection de l'environnement et associations de défense des consommateurs :

- Union Nationale des Associations Familiales : **Avis favorable.**

ECO-MOBILIER

Société par actions simplifiée
Capital Social de 200 000 euros
Siège Social : 50, Avenue Daumesnil 75012Paris
538 495 870 RCS. PARIS

(la « Société »)

Avec douze (12) avis favorables, zéro (0) avis défavorable et zéro (0) abstention, le Comité émet un avis favorable sur le plan DROM-COM, tel que présenté en séance.

En application du règlement intérieur du Comité des Parties Prenantes, les membres du Comité avaient la possibilité de compléter leur vote par la transmission d'éléments écrits jusqu'à trois jours ouvrés après la réunion.

La Société déclare n'avoir reçu aucun avis circonstancié dans le délai de trois jours ouvrés suivant la réunion.

Caroline Hupin

Présidente